

Vision en matière

D'ITINÉRANCE

PLAN D'ACTION

2024-2026



Un engagement collectif
pour mettre fin à l'itinérance

VILLE DE
QUÉBEC



l'accent
d'Amérique



MISE EN CONTEXTE

Ce plan d'action découle de la *Vision en matière d'itinérance 2024-2030* de la Ville de Québec afin de clarifier le rôle de la Ville dans le développement et la mise en œuvre de stratégies concertées pour faire face aux défis et mettre fin à l'itinérance.

Il vise à mobiliser l'ensemble des ressources de la Ville ayant des leviers pour mieux intervenir sur le phénomène de l'itinérance en collaboration avec les partenaires du milieu. De nombreux services municipaux participent à la réalisation des actions et s'impliquent dans la recherche de solutions collectives.

Ainsi, la Ville s'engage à assumer son rôle et à contribuer, selon ses capacités et en fonction de ses compétences, aux stratégies visant à mettre fin à l'itinérance. Elle mise aussi sur la collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés pour bâtir des solutions durables et pérennes, car l'implication des organismes communautaires, des citoyens, des commerçants et des institutions est incontournable pour atteindre les objectifs du plan.

Le plan d'action proposé est évolutif, en ce sens qu'il permet de s'adapter aux situations et au contexte changeant, de demeurer agile dans la mise en place de solutions et de saisir les occasions de développement qui se présentent.

Il prévoit des actions à court terme visant à répondre à l'urgence actuelle, tout en s'assurant de mettre en place des solutions durables et pérennes à plus long terme.

Il comporte également certaines actions spécifiques à la prévention de l'itinérance, particulièrement chez les jeunes. Puisque différents facteurs peuvent mener vers une situation d'itinérance, la prévention concerne plusieurs aspects de la vie d'une personne. De nombreuses actions peuvent donc contribuer à prévenir l'itinérance. Les stratégies de la Ville en matière de sécurité alimentaire, de loisirs et d'intervention communautaire, de développement social et de lutte à la pauvreté doivent être maintenues et renforcées puisqu'elles s'inscrivent dans cette approche de prévention. Certaines actions de la Ville pourront être bonifiées en ce sens.

Des acteurs mobilisés : une responsabilité partagée

Le plan d'action en matière d'itinérance de la Ville de Québec soutient les interventions de ses partenaires. L'objectif ambitieux de mettre fin à l'itinérance doit être partagé et stimuler un engagement collectif où chacun joue son rôle.

Le gouvernement du Québec porte la Politique nationale de lutte à l'itinérance « Ensemble pour éviter la rue et en sortir ». Au sein du gouvernement, la responsabilité de coordonner les actions requises pour le déploiement de cette politique appartient au ministère de la Santé et des Services sociaux. Au niveau régional, c'est le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) qui coordonne les travaux afin d'assurer l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés notamment aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir sur le territoire.

Le réseau des organismes communautaires offre une variété de services et de ressources en soutien aux personnes en situation d'itinérance ainsi qu'en prévention et en soutien à la sortie de rue. Ces organismes jouent un rôle essentiel dans le renforcement du filet social à Québec. Il est donc important de pouvoir les appuyer, de reconnaître leur contribution et d'agir de façon concertée avec eux.

Principaux facteurs de réussites et conditions favorables

L'atteinte des objectifs poursuivis par la Ville repose sur plusieurs facteurs et l'établissement de conditions favorables à la réalisation des actions :

- **Des actions et des échéanciers qui respectent la capacité d'agir de la Ville et de l'ensemble des partenaires (ressources humaines, financières et matérielles).**
- **Une gouvernance interne qui permet une coordination efficace des actions et leurs suivis.**
- **Un engagement des autres paliers de gouvernement à intervenir et à investir dans des actions structurantes et pérennes en matière d'itinérance.**
- **Un financement récurrent supplémentaire de la part des autres paliers de gouvernement en santé mentale, en dépendance et en prévention de l'itinérance.**
- **Un dialogue en continu avec les principaux acteurs concernés et les citoyens.**

La Ville de Québec ajustera ses actions en fonction de :

- **La capacité opérationnelle**
- **L'évolution du contexte social et économique**
- **L'impact de l'action**



Principaux risques

Certains risques peuvent affecter la mise en œuvre du plan et l'atteinte des résultats souhaités :

- **Des ressources insuffisantes** pour réaliser les actions identifiées.
- L'absence **d'engagement et/ou d'investissements suffisants** des autres paliers de gouvernement, notamment en matière de santé, de services sociaux et d'habitation.

Les différents rôles de la Ville

La Ville reconnaît son rôle particulier, notamment dans le soutien aux personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, l'aménagement de son territoire, le logement social, la sécurité ainsi que le développement communautaire, économique, culturel et social, pour ne nommer que ceux-là.

Elle intervient aussi pour améliorer les milieux de vie et l'ambiance urbaine, notamment par l'aménagement d'espaces publics, de parcs et d'espaces verts. Elle anime la vie communautaire et soutient diverses initiatives de développement social. Elle intervient également pour assurer la sécurité et le sentiment de sécurité de l'ensemble des citoyens, contribuant ainsi à renforcer la cohésion sociale à Québec.

Dans son plan d'action, en fonction de ses responsabilités, la Ville s'engage à exercer différents rôles selon les interventions proposées :

Responsable

Porteur principal de l'action. La Ville est engagée dans l'action, coordonne sa mise en œuvre et est responsable du résultat.

Mobilisateur

Rassemble les principaux acteurs pour agir et s'engager vers un objectif commun.

Collaborateur

Participe à une action commune avec ses partenaires. Travaille avec les partenaires à l'atteinte d'objectifs communs. Elle porte une partie de l'action collective et non l'ensemble de l'action.

Contributeur

Participe à l'action en soutenant la mise en place de conditions favorables à sa réalisation.

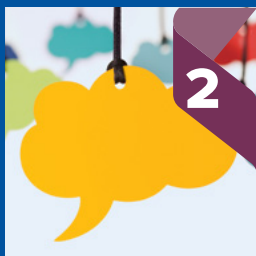
LES AXES DU PLAN D'ACTION

Le plan d'action s'appuie sur les 5 axes prioritaires de la *Vision en matière d'itinérance*, issus de la démarche de participation publique.



1

Un filet social renforcé



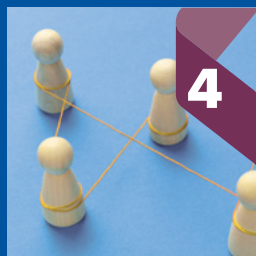
2

L'inclusion et la participation sociale



3

Un toit pour tous



4

La cohabitation et la sécurité



5

Agir ensemble

AXE 1



UN FILET SOCIAL RENFORCÉ

Objectif 1

Contribuer au renforcement des services de proximité et du filet social auprès des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

La Ville vise :

- Des services de proximité pour les personnes en situation d'itinérance, ou à risque de l'être, disponibles dans tous les arrondissements.
- Un carrefour de services et de référencement accessible pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être.
- Des centaines de personnes dirigées et accompagnées vers les services grâce à l'accompagnement de proximité.
- Un nouveau service de désintoxication accessible et l'accès aux services en santé.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|---------------|------|------|------|
| 1. Renouveler et bonifier les ententes de subventions avec les organismes qui interviennent, de façon concertée, dans la prévention, l'intervention et la sortie de rue. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 2. Rendre disponibles des locaux adaptés, dans les secteurs où il y a des besoins, pour appuyer les organismes dans le développement d'offre de services de proximité. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 3. Soutenir le développement d'un service d'accès intégré pour faciliter l'accompagnement des personnes ayant des besoins. | Collaborateur | — | — | ✓ |
| 4. Poursuivre et renforcer le soutien aux initiatives et approches de travail de rue et de milieu sur tout le territoire. Ces approches visent à se rapprocher des personnes en rupture sociale, directement dans leur milieu de vie, afin de les accompagner vers un mieux-être. | Contributeur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 5. Renforcer les partenariats et la coordination des interventions auprès des personnes vivant des problématiques multiples afin de leur offrir des possibilités de stabiliser leur situation par une meilleure prise en charge. Collaborer à la révision de certaines trajectoires d'accès aux services avec le réseau de la santé en fonction des besoins de références et d'accompagnement. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 6. Faire les représentations nécessaires auprès du réseau de la santé pour un accès bonifié aux services de santé et aux services sociaux à la hauteur des besoins, notamment la mise en place d'un nouveau service de désintoxication sur le territoire. | Mobilisateur | — | ✓ | — |
| 7. Poursuivre et accentuer l'accompagnement des personnes à la cour municipale dans le cadre des programmes de justice adaptée. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |

Objectif 2

Maintenir et renforcer l'offre de services et les divers programmes de prévention qui contribuent à prévenir les situations d'itinérance, particulièrement pour les jeunes

La Ville vise :

- Une offre alimentaire et vestimentaire de proximité dans les secteurs ayant davantage de besoins.
- Au moins un nouveau projet offrant une occasion de développement socioprofessionnel pour les jeunes.
- Un nouveau projet d'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité avant qu'elles se retrouvent en situation d'itinérance.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|---------------|------|------|------|
| 8. Faire connaître davantage le service d'aide à la recherche de logement de l'Office municipal d'habitation de Québec ainsi que d'autres services visant à éviter la perte d'un logement. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 9. Inclure dans les travaux actuels sur le développement social les préoccupations liées à l'itinérance et utiliser l'analyse de vulnérabilité des milieux de vie dans le développement de projets. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 10. En prévision de leur sortie des centres jeunesse et de leur intégration à la vie adulte, la Ville évaluera la possibilité de renforcer une offre des stages en emplois pour ces jeunes ou différentes opportunités de développement socioprofessionnel. | Responsable | — | — | ✓ |
| 11. Poursuivre la collaboration aux travaux visant la mise en place d'un projet pilote de centre de services intégrés pour les personnes victimes de violence sexuelle et de violence conjugale. | Collaborateur | — | ✓ | ✓ |
| 12. Soutenir la poursuite d'une offre alimentaire et vestimentaire mobile dans les secteurs ayant de nombreux besoins. | Contributeur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 13. Soutenir le développement d'initiatives, notamment dans les centres communautaires, qui contribuent à prévenir l'itinérance et accompagner les personnes qui fréquentent leur milieu de vie. | Collaborateur | — | ✓ | ✓ |

AXE 2

L'INCLUSION ET LA PARTICIPATION SOCIALE

Objectif 1

Augmenter les occasions de participer et de contribuer à la vie communautaire, culturelle et sociale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être

La Ville vise :

- Un accès bonifié, pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de l'être, à une variété d'activités et de services.
- Au moins un projet d'intervenant en bibliothèque qui facilite la participation et l'inclusion des personnes en situation d'itinérance.
- Des activités de participation publique adaptées pour rejoindre les citoyens en situation d'itinérance lors de projets qui les concernent.
- L'implantation de babillards communautaires dans certains milieux de vie et de postes informatiques accessibles en libre-service.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|--------------|------|------|------|
| 14. Développer une stratégie d'accès aux services municipaux, notamment les bibliothèques et les centres de loisirs, en offrant, via les organismes, des accès à diverses activités culturelles et de loisirs pour faciliter la participation des personnes. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 15. Soutenir des projets qui favorisent l'accès à l'art et à la culture comme liant social. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 16. Favoriser l'implication des citoyens en situation d'itinérance dans les décisions qui les concernent et prendre en compte leurs paroles et leurs vécus. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 17. Mettre en place des mesures pour pallier la fracture numérique et faciliter l'accès à l'information sur la vie à Québec. | Contributeur | — | ✓ | — |

Objectif 2

Soutenir des initiatives, en collaboration avec les partenaires, qui renforcent l'autonomie, le savoir et/ou l'employabilité des personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir

La Ville vise :

- Davantage d'offres de travail alternatif qui favorisent l'insertion socioprofessionnelle des personnes en situation d'itinérance.
- Un accès à des programmes d'insertion socioprofessionnelle pour une douzaine de jeunes éloignés du marché du travail chaque année.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|---------------|------|------|------|
| 18. Développer deux nouvelles initiatives de travail alternatif sur le territoire, en collaboration avec les partenaires, dont des commerçants. | Contributeur | — | ✓ | ✓ |
| 19. Poursuivre la collaboration dans les projets d'insertion professionnelle pour les jeunes à risque d'itinérance ou en situation de précarité. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |



Objectif 3

Favoriser l'inclusion sociale des personnes en situation d'itinérance et agir sur les préjugés

La Ville vise :

- Le renforcement du sentiment de sécurité des citoyens.
- Des employés municipaux mieux outillés pour intervenir auprès des personnes en situation d'itinérance.
- Des employés de centres communautaires formés et qui se sentent mieux outillés pour accueillir des personnes en situation d'itinérance ou d'errance.
- Une connaissance accrue des citoyens sur le travail des organismes communautaires en itinérance à Québec.
- Un meilleur accès à l'information concernant les services et le phénomène de l'itinérance.
- Au moins une exposition annuelle qui permet de sensibiliser des citoyens de tous les arrondissements au phénomène.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|--------------|------|------|------|
| 20. Offrir des activités de sensibilisation et de formation auprès du personnel municipal, des élus et de la population en général. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 21. Soutenir le développement d'une offre de formations à l'intention des organismes n'ayant pas une mission spécifique en itinérance (ex. : centre communautaire) visant le renforcement de pratiques inclusives. | Contributeur | ✓ | ✓ | — |
| 22. Soutenir la réalisation annuelle de « La nuit des sans-abris » à Québec. | Contributeur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 23. Créer des capsules d'information visant à mettre en lumière le travail des organismes communautaires ainsi que les histoires de citoyens ayant vécu une situation d'itinérance. | Responsable | — | ✓ | — |
| 24. Prévoir un accès facile à l'information, pour tous les citoyens, sur le phénomène de l'itinérance et de son évolution, les services déployés et les possibilités d'implication pour les citoyens intéressés. – Réalisation d'affiche d'information – Création d'un espace dédié sur le site Web de la Ville | Responsable | ✓ | ✓ | — |
| 25. Réaliser diverses actions de médiation culturelle et des expositions visant à faire connaître la réalité du phénomène de l'itinérance – Expositions dans différents lieux publics – Médiation culturelle sur les piliers d'autoroute | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |

AXE 3



UN TOIT POUR TOUS

La *Vision en matière d'itinérance 2024-2030* et son premier plan d'action sont étroitement liés à la *Vision de l'habitation* et son *Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026*. En effet, faciliter l'accès à un logement constitue un enjeu central, tant pour la prévention de l'itinérance que pour aider les personnes concernées à sortir de la rue de façon définitive.

Les actions identifiées dans cet axe sont les actions du *Plan de mise en œuvre accélérée 2023-2026* de la *Vision de l'habitation* qui auront le plus d'impacts sur la prévention et la réduction de l'itinérance.

Objectif 1

Faciliter la réalisation de nouveaux projets de logements sociaux et abordables, dont au moins 20 % seront destinés aux clientèles vulnérables

La Ville vise :

- L'attribution d'au moins 20 % des unités de logement social et abordable pour des clientèles vulnérables.
- Un financement du gouvernement provincial pour la construction d'au moins 500 nouveaux logements sociaux et abordables à Québec chaque année.
- Une plus grande agilité pour contribuer à la réalisation de projets de logements sociaux.
- Une offre d'hébergement supplémentaire, en périphérie du centre-ville, pour répondre aux besoins prioritaires.
- Davantage de services d'hébergement en fonction des besoins identifiés dans l'analyse du parcours résidentiel.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|---------------|------|------|------|
| 26. Investir dans le développement de projets et obtenir le financement supplémentaire nécessaire à la réalisation de 500 logements sociaux et abordables par année, dont 20 % seront dédiés aux clientèles vulnérables. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 27. Soutenir et accompagner, en amont, les organismes communautaires dans le développement de projets d'habitation en fonction des besoins identifiés. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 28. Soutenir la réalisation de projets d'hébergement et de logements transitoires pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 29. Bonifier la réserve foncière à des fins de logements sociaux et abordables. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|---------------|------|------|------|
| 30. Mettre en place des mesures concertées afin d'inclure davantage de logements subventionnés (programme de supplément au loyer Québec) dans les nouveaux projets résidentiels privés. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 31. Collaborer à la mise en œuvre d'un projet-pilote concerté d'hébergement modulaire dans un quartier en périphérie du centre ville et évaluer la pertinence de reproduire le modèle ailleurs sur le territoire. | Collaborateur | ✓ | ✓ | — |
| 32. Collaborer au développement de l'offre de services d'hébergement d'urgence avec le réseau de la santé et des services sociaux et les organismes communautaires. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 33. Contribuer aux travaux visant l'amélioration de l'accès aux ressources d'hébergements et aux logements (parcours résidentiel en itinérance). | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |



Objectif 2

Consolider le parc de logements existants et innover en matière d'offre résidentielle

La Ville vise :

- Le maintien de l'abordabilité et de l'accès aux chambres pour certaines clientèles.
- Au moins deux projets développés grâce au soutien et l'accompagnement de la Ville et de ses partenaires.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|--------------|------|------|------|
| 34. Soutenir l'acquisition d'immeubles de logements locatifs et de maisons de chambres par des organismes à but non lucratif (OBNL) pour en préserver l'abordabilité. | Contributeur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 35. Poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie concertée sur le maintien et le développement du parc de maisons de chambres à Québec. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 36. Sensibiliser et soutenir les propriétaires privés pour offrir des logements dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec, avec la collaboration d'équipes dédiées à l'accompagnement des personnes. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |

Objectif 3

Contribuer à loger convenablement et de façon durable, les personnes ayant des besoins particuliers par un accompagnement adapté

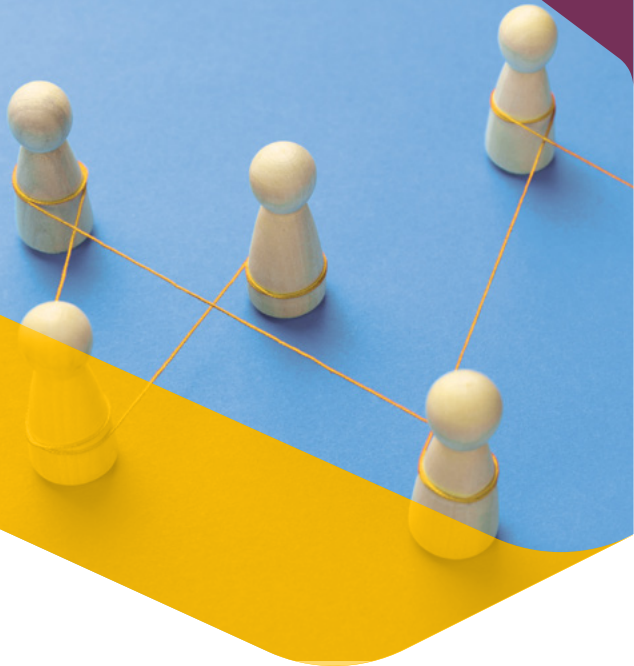
La Ville vise :

- Un meilleur arrimage entre le financement pour l'accompagnement et l'intervention ainsi que la disponibilité de nouvelles unités attribuées aux personnes ayant des besoins particuliers.
- 50 personnes en instabilité résidentielle qui obtiennent un logement adapté à leurs besoins avec accompagnement.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|---------------|------|------|------|
| 37. Développer une stratégie concertée entre le réseau de la santé et celui de l'habitation, afin que la construction de nouvelles unités soit arrimée avec un soutien pour l'accompagnement des personnes. | Mobilisateur | ✓ | — | — |
| 38. Contribuer à la mise en place d'une nouvelle équipe pour accompagner les personnes vers le logement. | Contributeur | — | ✓ | ✓ |
| 39. Favoriser le développement d'approches et de projets concertés d'accompagnement en matière de stabilité résidentielle. | Collaborateur | — | ✓ | ✓ |



AXE 4



COHABITATION ET SÉCURITÉ

Objectif 1

Aménager des espaces publics inclusifs et sécuritaires qui favorisent la qualité de vie de l'ensemble des citoyens

La Ville vise :

- Des recommandations qui permettent de concevoir des espaces publics tenant compte de la réalité des personnes en situation d'itinérance et de la cohabitation.
- Des espaces publics et du mobilier urbain qui favorisent la rencontre et la cohésion sociale dans les milieux jugés prioritaires.
- Un plan de cohabitation et des actions de communication pour chaque nouveau projet pouvant avoir un impact sur la cohabitation et le sentiment de sécurité des citoyens.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|-------------|------|------|------|
| 40. Concevoir des espaces publics permettant diverses formes d'appropriation de l'espace par les résidents d'un même milieu en s'appuyant sur une analyse réalisée dans le cadre d'une recherche action dans un secteur névralgique. | Responsable | — | ✓ | ✓ |
| 41. Concevoir des espaces publics et les animer, en collaboration avec les partenaires, afin qu'ils favorisent la rencontre et la cohésion sociale au cœur des quartiers. | Responsable | — | ✓ | ✓ |
| 42. Établir une stratégie permettant la mise en place de plans de cohabitation et de communication dans le développement de nouveaux projets. | Responsable | — | ✓ | ✓ |
| 43. Rendre accessibles davantage d'installations pour répondre aux besoins et aux demandes des citoyens en situation d'itinérance (douches, toilettes, buanderie, etc.) en collaboration avec les organismes du territoire. | Responsable | — | ✓ | ✓ |

Objectif 2

Intervenir dans l'espace public afin de favoriser les interactions positives et une meilleure cohabitation

La Ville vise :

- Une diminution du nombre d'appels au 311 concernant la cohabitation dans les espaces publics.
- Une diminution des tensions entre différents usagers dans l'espace public.
- Le maintien du sentiment de sécurité de l'ensemble des citoyens.
- Des interactions positives dans les espaces publics.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|---------------|------|------|------|
| 44. Soutenir différentes approches de médiation sociale axées sur les dynamiques de cohabitation. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 45. Maintenir une réponse rapide des services municipaux aux demandes citoyennes concernant les défis liés à la cohabitation sociale. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 46. Mobiliser des équipes d'interventions multiservices au sein de la Ville afin d'intervenir dans les espaces publics de façon concertée et identifier collectivement des pistes de solutions aux problématiques rencontrées. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 47. Poursuivre la participation municipale aux instances concernées par la cohabitation sociale et assurer la coordination des interventions municipales. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |



AXE 5



AGIR ENSEMBLE

Objectif 1

Exercer un leadership mobilisateur

La Ville vise :

- Une nouvelle entente avec la SHQ pour retrouver le rôle de mandataire.
- Un mouvement collectif pour mettre fin à l'itinérance.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|--------------|------|------|------|
| 48. Mobiliser et engager les différents partenaires dans l'action concertée pour mettre fin à l'itinérance | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 49. Maintenir les collaborations avec les autres municipalités du Québec, via l'UMQ, afin de s'engager collectivement dans les changements. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 50. Porter la voix des citoyens en situation de vulnérabilité afin que des mesures concrètes dans chacun des ministères provinciaux concernés soient mises en place. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 51. Poursuivre les représentations auprès des ministères afin que le financement aux organismes dans l'offre de services leur permette davantage de prévisibilité. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 52. Mobiliser et impliquer des partenaires du secteur privé dans la mise en œuvre d'actions concertées en soutien aux personnes en situation d'itinérance ou à risque. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 53. Exercer un rôle de premier plan en habitation et négocier un rôle de mandataire dans la gestion des programmes. | Mobilisateur | ✓ | ✓ | ✓ |
| 54. Solliciter et valoriser l'expertise des organismes communautaires en itinérance ainsi que des partenaires du milieu de la recherche afin d'améliorer la compréhension du phénomène. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 55. Poursuivre les échanges avec le gouvernement du Québec en vue de clarifier les rôles des municipalités au regard des enjeux vécus en lien avec l'itinérance. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |

Objectif 2

Améliorer notre compréhension du phénomène de l'itinérance en continu afin d'adapter nos interventions

La Ville vise :

- Une meilleure connaissance et compréhension des besoins prioritaires sur le territoire.

| ACTIONS | RÔLE | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|---------------|------|------|------|
| 56. Assurer une veille sur les différents travaux menés à l'échelle du Québec et du Canada sur le phénomène de l'itinérance et sur les stratégies d'actions innovantes. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 57. Maintenir des collaborations avec des Chaires de recherche pour soutenir la réalisation d'actions adaptées et structurantes et en développer de nouvelles en fonction des besoins émergents. | Responsable | ✓ | ✓ | ✓ |
| 58. Maintenir les collaborations et la participation aux instances régionales afin d'agir efficacement et de façon concertée sur des actions structurantes et pérennes. | Collaborateur | ✓ | ✓ | ✓ |





MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION

Pour assurer la mise en œuvre et le suivi du plan d'action, la Ville :

- Créera un comité interservices pour la mise en œuvre des actions dont elle est responsable.
- Réalisera un plan de mise en œuvre détaillé, incluant les différents livrables de la Ville et leurs responsables.
- Réalisera un bilan d'étape annuel et un bilan final sur la base de ses livrables.
- Se dotera d'un outil de veille sur le phénomène et son évolution.
- Réajustera certaines actions en cours de route en fonction de l'évolution du contexte.

